

La Communauté d'Agglomération Epernay Agglo Champagne exerce en lieu et place de ses communes membres des compétences d'intérêt communautaire.

Chaque jour, la Communauté d'Agglomération travaille pour améliorer le quotidien des habitants de son territoire et préparer l'avenir.

La Communauté d'Agglomération exerce, pour le compte des communes, les compétences obligatoires suivantes :

- développement économique dont le développement touristique
- aménagement et urbanisme dont la mobilité (réseau de bus)
- équilibre social de l'habitat
- politique de la ville dont le CISPD
- accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets.

Elle exerce également les compétences optionnelles ou facultatives suivantes :

- protection et mise en valeur de l'environnement : eau potable, eaux usées, eaux pluviales (hors hydraulique des coteaux) et éolien (sur le bassin sud)
- gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Le Millesium, Bulléo, Neptune
- aménagement numérique du territoire
- secours et incendie
- scolaire et périscolaire (sur le bassin sud)
- maison des services au public (sur le bassin sud)
- maison de santé (sur le bassin sud)
- voirie dite intercommunale (sur le bassin sud)

---

**Source URL:** <https://www.epernay-agglo.fr/article/quest-ce-que-la-communaute-dagglomeration>